

A.V.N.V.I. TRANSPORTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 €
Siège Social : Le Moulin Robert
61600 MAGNY LE DESERT
RCS ALENCON 419 716 436

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six
Le dix-neuf février, à 11h15,
Au siège social

La Société GROUPE NAPOLY SAS
Société par Actions Simplifiée, au capital de 3 000 000 euros,
dont le siège social est à CAEN (14000) – 17 rue Karl Probst,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 399 557 206,
représentée par Mr Stéphane NAPOLY, Président

- Associée unique et Présidente de la Société A.V.N.V.I.,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification de l'adresse du siège social suite à une décision municipale ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

**PREMIERE DECISION MISE A JOUR DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL SUITE A UNE DECISION
MUNICIPALE**

L'associée unique prend acte de la régularisation de l'adresse du siège social suite à la modification
de l'adressage effectuée par le Conseil Municipal à compter du 18/03/2026 comme suit :

**2 Route de Sées
61600 MAGNY-LE-DESERT**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et rédigé comme suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 2 Route de Sées – 61600 MAGNY-LE-DESERT

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée unique confère tous pouvoirs à tout détenteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie
des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ensemble de ces décisions a été adopté par l'associée unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

GROUPE NAPOLY SAS
Représentée par Stéphane NAPOLY

Signé par Stéphane NAPOLY
Le 19 févr. 2026

Signed with  doc_0kM
tx_wGY1ObmQPQBP